

# Mesures sanitaires actuelles - Rappel



© DR

**Depuis le 15 décembre dernier et jusqu'à nouvel ordre, voici les mesures sanitaires à respecter dans les Églises locales.**

- **Les cultes et célébrations** sont possibles, après avoir retiré une rangée sur deux, et en laissant libre 2 chaises entre chaque famille.
- **Les réunions** peuvent se tenir (dans les horaires de sortie possible) avec un maximum de 6 personnes, pour les **établissements recevant du public** (ERP) de type V, soit la plupart des lieux de culte et salles paroissiales.
- **Pour les ERP de type L** (quelques centres paroissiaux, salles à usage multiple), les activités pour les enfants peuvent avoir lieu.
- **Les activités de scoutisme** peuvent avoir lieu sans hébergement.
- **Les activités de solidarité et d'entraide** aux personnes démunies peuvent être maintenues en respectant les gestes barrière.
- **Les réunions professionnelles** peuvent avoir lieu de la même manière (par exemple les pastorales).

Ce qui est autorisé l'est sous réserve des « gestes barrière » (port du masque à

partir de 11 ans et nettoyage des mains).

**Site EPUdF**